



Mission régionale d'autorité environnementale

OCCITANIE

Marseille, le 26 octobre 2017

**Information sur l'absence d'avis  
de la mission régional d'autorité environnementale  
de la région Occitanie  
sur le PLU arrêté de Gallargues le Montueux (30)**

**n°saisine : 2017-5382  
n° MRAe 2017AO92**

Par courrier daté du 21 juillet 2017 reçu par la DREAL le 24 juillet 2017, la Commune de Gallargues le Montueux a sollicité l'avis de l'Autorité environnementale sur le projet de PLU arrêté de la commune de Gallargues le Montueux (30) au titre des articles R 104-21 et suivants du Code d'urbanisme relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un document d'urbanisme.

L'Autorité environnementale n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 24 octobre 2017 (article R104-25 du Code d'urbanisme).